EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 51

CESSION DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

La loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (POPE) du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dispositif instaure une obligation d'économie d'énergie aux vendeurs d'énergie et de carburants exprimée en kWh cumulé actualisé (kWh cumac).
L'attribution de CEE s'inscrit dans un processus légal strict contrôlé par les services de l'Etat (DREAL).
Les CEE sont exclusivement matérialisés par leur inscription au registre national des certificats d'économies d'énergie, accessible au public et destiné à tenir la comptabilité des certificats obtenus.
Depuis une plate-forme électronique (www.emmy.fr), les acteurs du dispositif peuvent vendre ou acheter des CEE. Le prix moyen auquel ces certificats ont été acquis ou vendus est publié par l'Etat : au 30 avril 2011, le cours du CEE s'établit à 0,38 c€ HT/kWh cumac.

Les Collectivités Territoriales ont la possibilité de faire valoir les économies d'énergie réalisées sur leur patrimoine et de valoriser les CEE ainsi obtenus en les cédant à des acteurs obligés**.**
La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée dans le dispositif en valorisant les résultats des travaux d'économie d'énergie conduits sur son patrimoine depuis 2007 (isolation de combles perdues, remplacement de menuiseries, modernisation de chaufferies…).
Ainsi, la Ville de Clermont-Ferrand dispose d'environ 85 000 000 kWh cumac de CEE qui peuvent être valorisés financièrement.
Par le biais de la plate-forme électronique, des propositions d'achat de CEE émanent d'acteurs obligés.
Ainsi la Ville a reçu pour ses certificats les propositions suivantes :

1) **Société SOGEMAT**, (société locale de vente de fioul domestique) :
 - vente de 6 000 000 kWh cumac en 2011 au prix plancher de 0,4 c€ HT/kWh cumac,
 - possibilité de vente de 6 000 000 kWh cumac par an en 2012 et 2013 à ce même prix (hors fluctuation importante du prix de marché d'ici là),

2) **Société DISTRIDYN**, (grossiste en carburants) :
 - vente de 50 000 000 kWh cumac dans les meilleurs délais au prix de 0,45 c€ HT/kWh cumac.
 - vente potentielle complémentaire au cours du second semestre 2011 à ce même niveau de prix.

Société	Type	Volume recherché (kWh cumac)	Prix proposé (c€ HT / kWh cumac)	Montant de la transaction (€ HT)
SOGEMAT (Lempdes 63)	Obligé Fiouliste	2011 : 6 000 000 2012 : 6 000 000 2013 : 6 000 000	0,4	2011 : 24 000 2012 : 24 000 2013 : 24 000
DISTRIDYN	Obligé Carburants	2011 : 50 000 000	0,45	2011 : 225 000

Montant global 2011 : 249 000 € HT

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tous actes nécessaires à la réalisation de ces transactions.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1er juillet 2011

L'Adjointe,

Odile VIGNAL